



Le 26 janvier 2004

Monsieur William Cusanao
Président de la Commission de la culture
Secrétariat des commissions
Édifice Pamphile-LeMay
1035, rue des Parlementaires, 3^e étage
Québec (Québec) G1A 1A3

Monsieur,

C'est avec intérêt que la Chambre de commerce du Montréal métropolitain, au nom de ses quelque 7 000 membres, prend part à la consultation générale portant sur le plan triennal d'immigration pour la période 2005-2007, ainsi que sur le document de consultation intitulé *La planification des niveaux d'immigration 2005-2007*, déposé à l'Assemblée nationale, en décembre dernier, par la ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration (MRCI), Michelle Courchesne.

L'immigration : une composante essentielle du développement du Québec et de sa Métropole

La Chambre aborde la question de l'immigration au Québec avec en tête deux paramètres importants. Le premier est que, pour reprendre les termes de *l'Énoncé de principes pour le développement de la Cité de Montréal* de la Chambre, « la diversité culturelle et linguistique de Montréal en Amérique du Nord est un gage d'ouverture sur le monde autant que de compétitivité ». Indéniablement, l'immigration est le moyen privilégié d'entretenir cette diversité. Comme deuxième paramètre, il y a l'importante contribution des immigrants – qu'ils soient réfugiés ou entrepreneurs, qualifiés ou non – à l'économie du Québec que la Chambre a considéré en étudiant le document de consultation produit par le MRCI. Pour l'Organisation, il est important de tenir compte des impacts durables et à long terme de l'immigration : les enfants de l'immigration, qui auront été éduqués et formés ici, sont susceptibles de participer encore plus activement que leurs parents au développement social, culturel et économique du Québec.

Le Québec est confronté à des enjeux importants en matière de main-d'œuvre et de démographie. En effet, si l'on se fie au recensement 2001 de Statistique Canada, ainsi qu'aux projections démographiques 1991-2046, réalisées par l'Institut de la statistique du Québec, le vieillissement de la population du Québec risque d'être plus rapide qu'ailleurs au Canada et aux États-Unis. De plus, le Québec devra, au cours des prochaines années, composer avec le départ à la retraite de nombreux « baby-boomers », ce qui générera des besoins croissants et urgents en ressources humaines.

À cet égard, Emploi-Québec rapportait récemment qu'au cours de la période 2002 à 2006, plus de 345 000 emplois seront à pourvoir dans la région métropolitaine de Montréal, dont 169 000 seront créés¹. Pour la même période, on doit s'attendre, à l'échelle du Québec, à une demande de main-d'oeuvre totalisant 640 000 postes².

Dans ce contexte, une réduction des niveaux d'immigration apparaît, pour la Chambre, difficile à envisager. Quant à une stabilisation de l'immigration, la Chambre estime que cette option ne pourrait pleinement répondre aux exigences économiques et démographiques du Québec et de sa métropole.

Ainsi, parmi les trois scénarios de volumes d'admission des immigrants pour la période soumise à la présente consultation, la Chambre privilégie le troisième, lequel prévoit une croissance des volumes d'admission actuels. Comme en fait foi le document de consultation produit par le MRCI, l'adoption du troisième scénario aurait comme impact de hausser la part de la sélection québécoise de quatre points de pourcentage, d'augmenter dans une proportion identique la part de l'immigration économique et de permettre de maintenir à 50 % du total la proportion d'immigrants connaissant déjà le français à leur arrivée. Pour la Chambre, les répercussions d'un tel scénario pour l'avenir du Québec et de sa métropole – notamment au plan du développement économique - nous apparaissent donc comme étant des plus porteuses.

Cela dit, la Chambre encourage le gouvernement à viser également l'accroissement des immigrants issus de la catégorie des gens d'affaires, particulièrement les entrepreneurs et les travailleurs autonomes, en raison de leur contribution concrète et structurante à l'économie du Québec. En 2001, plus de 4 000 personnes avaient été admises dans cette catégorie. La planification de l'immigration pour 2004 ne prévoit plus qu'un volume d'admission entre 2 900 et 3 400. Il s'agit là d'une baisse que la Chambre s'explique difficilement. De même, les trois scénarios proposés pour 2005 à 2007 établissent tous à 2 600, annuellement, le nombre d'immigrants qui répondent aux conditions de la catégorie des gens d'affaires. Selon la Chambre, cette catégorie d'immigrants devrait également faire l'objet d'une augmentation.

Tout en croyant judicieux et nécessaire d'augmenter le niveau d'immigration au Québec, la Chambre reconnaît que d'importants défis demeurent à relever en matière d'intégration des immigrants. La Chambre salue la volonté de la Ministre à ce chapitre, notamment par le plan d'action qu'elle s'apprête à dévoiler et qui articulera, dans un tout cohérent, un ensemble de mesures concrètes pour favoriser une meilleure insertion en emploi des immigrants, tout en soutenant les démarches de francisation des immigrants dès leur sélection à l'étranger. Compte tenu du taux de chômage de la population immigrée, qui demeure supérieur à celui de la population non immigrée, et des problématiques liées à l'insertion en emploi, la Chambre considère important d'accompagner la hausse des niveaux d'immigration de la mise sur pied de nouvelles stratégies favorisant l'intégration en emploi et à l'activité économique du Québec.

¹ Emploi-Québec, *le marché du travail dans la Région métropolitaine de recensement de Montréal. Perspectives professionnelles 2002-2006*, 2003, p. 3.

² Données rapportées par la Direction de la population et de la recherche du Ministère des Relations avec les citoyens et de l'Immigration, *La planification des niveaux d'immigration 2005-2007*, gouvernement du Québec, 2003, p. 19.

En conclusion, la Chambre est particulièrement sensible à la fois à l'importance et au défi que représente l'immigration au Québec. Dans cette optique, nous tenons à assurer le gouvernement de notre disponibilité à explorer les moyens par lesquels la Chambre et la communauté des affaires pourront contribuer, de façon tangible, à relever cet important défi. Cela est dans l'intérêt de la croissance, de la prospérité et de la compétitivité du Québec d'aujourd'hui et de demain.

Veuillez recevoir, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le président,



Benoit Labonté

c.c. Madame Michelle Courchesne, ministre des Relations avec les citoyens et de l'Immigration
Madame Sonia Grenon, secrétaire de la Commission de la culture